

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 64 (1955)
Heft: 6

Anhang: Le bulletin des donneurs de sang

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le bulletin des donneurs de sang

publié par le Service de transfusion de la Croix-Rouge suisse
à l'intention des donneurs de sang des centres de transfusion

LES PROGRES REALISES DANS LA FABRICATION DU PLASMA DESSECHE

Drs J. Anker, A. Hässig, R. Heiz et K. Stampfli

Voici peu encore, on pensait avoir trouvé dans le plasma desséché le meilleur substitut du sang complet. Les méthodes modernes de dessiccation par le froid permettaient également de conserver quasi indéfiniment jusqu'aux albumines les plus sensibles. Les conserves de plasma desséché du service de transfusion de la Croix-Rouge suisse ne provoquaient que très rarement de légères réactions fiévreuses, dans le 1 % seulement des cas. La facilité avec laquelle il était assimilé le faisait particulièrement apprécier par nos médecins. Au cours de ces cinq dernières années, le Laboratoire central de Berne a remis 45 932 unités de plasma à des cliniques et à des médecins.

Mais, depuis quelques ans, ces précieuses préparations ont montré un inconvénient assez sérieux. Il arrivait que des patients fussent atteints de jaunisses plus ou moins sévères dans un délai de 40 à 160 jours après avoir reçu une transfusion de plasma. Ce risque était dû à la fabrication en série du plasma. Il suffisait qu'un seul des donneurs ait été porteur du virus pour que tout le plasma fabriqué dans cette série-là fût contaminée. Or le germe, le virus, de la jaunisse se trouve, en moyenne, dans le sang d'un à deux pour mille des donneurs sans que la plupart de ceux-ci aient éprouvé le moindre symptôme de la maladie. On ne connaît, jusqu'à maintenant, aucune méthode qui permette de reconnaître à coup sûr un porteur de germe et de l'empêcher de donner son sang. Bien que l'on demande à chaque donneur, avant d'accepter son sang, s'il a été atteint de cette maladie, il faut toujours compter sur cette proportion de un à deux cas de jaunisse se déclarant après coup sur 1 000 personnes ayant reçu une transfusion de sang complet.

Le plasma que l'on fabriquait jusqu'ici provenait du sang de 20 ou 30 donneurs différents. Il suffisait alors qu'une conserve de sang fût contaminée pour transmettre le virus à toute la série en fabrication. Les risques de contamination ultérieure par le plasma desséché étaient donc infiniment plus grands que lors d'une transfusion de sang complet. Ils s'élevaient à 2 ou 3 % pour chaque série de 20 ou 30 flacons de plasma.

Sitôt que l'on eût décelé ce danger, l'on chercha, aux Etats-Unis, à neutraliser le virus en traitant les plasmas aux rayons ultra-violet. Les résultats obtenus par les Américains ayant paru satisfaisants, cette méthode fut introduite au Laboratoire central de la Croix-Rouge suisse dès le 16 juin 1952. Au cours des années suivantes, une enquête auprès des malades

ayant reçu du plasma traité à l'ultra-violet a cependant montré que cette mesure était insuffisante pour provoquer la destruction certaine de tous les germes de jaunisse. Nous suspendîmes alors la fabrication du plasma en série. Il était en effet indispensable de fabriquer désormais le plasma desséché en n'utilisant que le sang d'un seul donneur pour chaque conserve. Le risque de jaunisse était ainsi ramené à la proportion normale de un à deux pour mille. Cela semble fort simple, pratiquement, toutefois, ce nouveau mode de fabrication se heurtait à de nombreuses difficultés; pour les surmonter, il fallut résoudre bien des problèmes d'ordre sérologique et technique.

Depuis le 1^{er} février 1955, la fabrication de plasma desséché se fait comme suit au Laboratoire central: l'équipe mobile apporte, au laboratoire, presque toujours pendant la nuit, le sang qu'elle vient de recueillir; il est déposé dans une armoire frigorifique. Le matin, tôt, les bouteilles sont centrifugées dans les six appareils ad hoc installés par la maison Stock, de Marbourg. Ces centrifugeuses peuvent contenir chacune six flacons, elles pèsent 1450 kg et sont actionnées par un moteur électrique de 7 C. V. D'une construction particulièrement solide, elles nous garantissent un travail sûr et rapide.

La bouteille est suspendue dans un shaker métallique. L'appareil refermé, les bouteilles tournent pendant 45 minutes à 3000 tours à la minute. Cette rapide rotation permet de séparer les globules du plasma, ce dernier est alors aspiré par une pompe et conduit dans les bouteilles à plasma. Il n'a aucun contact avec l'air extérieur au cours de ce transvasage. La bouteille où est mis le plasma reçoit le même numéro que la bouteille du sang dont il a été extrait, numéro correspondant à celui du donneur. Cela permet de retrouver aisément, ultérieurement, le donneur si nécessaire. Puis le plasma liquide est traité comme de coutume, congelé et desséché.

Pendant ce temps, un échantillon du sang de chaque donneur est examiné au laboratoire de sérologie pour déterminer si son plasma peut être transfusé aux personnes de n'importe quel groupe sanguin. Si ce n'est pas le cas, ce plasma sera utilisé pour le fractionnement, on en retirera l'albumine et la gamma-globuline. La fabrication de ces produits rend en effet le virus de la jaunisse totalement inoffensif. Même le sang de personnes atteintes de cette maladie peut ainsi être fractionné sans hésitation. Ce nouveau mode de fabrication a rapidement fait ses preuves. Il va être adopté par diverses organisations de distribution de sang tant en Europe qu'en Amérique.

*
L'édition du 1^{er} juin de la revue de la Croix-Rouge contenait plusieurs photographies des nouvelles centrifugeuses de notre Laboratoire central.

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Le service international de recherches a été transmis au C. I. C. R.

Le *Service international de recherches* qui avait été créé en 1945 pour rechercher les millions de civils incarcérés ou déportés en Allemagne avant ou pendant la 2^e guerre mondiale et confié d'abord à l'UNRRA, puis à l'Organisation internationale pour les réfugiés, était administré depuis 1951 par la Haute commission alliée. Ce service a rassemblé depuis sa fondation plus de 20 millions de fiches concernant les victimes civiles de la guerre. Il reçoit encore maintenant environ 10 000 demandes par mois et établit mensuellement près de 25 000 rapports et certificats pour des familles de disparus ou des victimes de persécution ayant droit à des indemnités de la République fédérale allemande.

En vertu d'accords paraphés le 5 mai 1955 par le Chancelier de la République fédérale, le président du Comité international de la Croix-Rouge et les ambassadeurs de huit pays accrédités à Bonn, la responsabilité de ce service, dont le siège est à Arolsen, en Allemagne d'ouest, a été transférée au C. I. C. R. pour

une période de cinq années. Le siège du service demeurera à Arolsen, où il dispose pour ses archives et son personnel — en majorité composé de personnes déplacées ou de ressortissants allemands — d'un bâtiment construit à cet effet. Un directeur suisse sera nommé par le C. I. C. R., l'organe genevois ayant la pleine responsabilité de la direction et de l'administration du service et de la sauvegarde de ses archives. Ce transfert a été rendu officiel le 6 juin, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne fournira au C. I. C. R. les moyens financiers nécessaires.

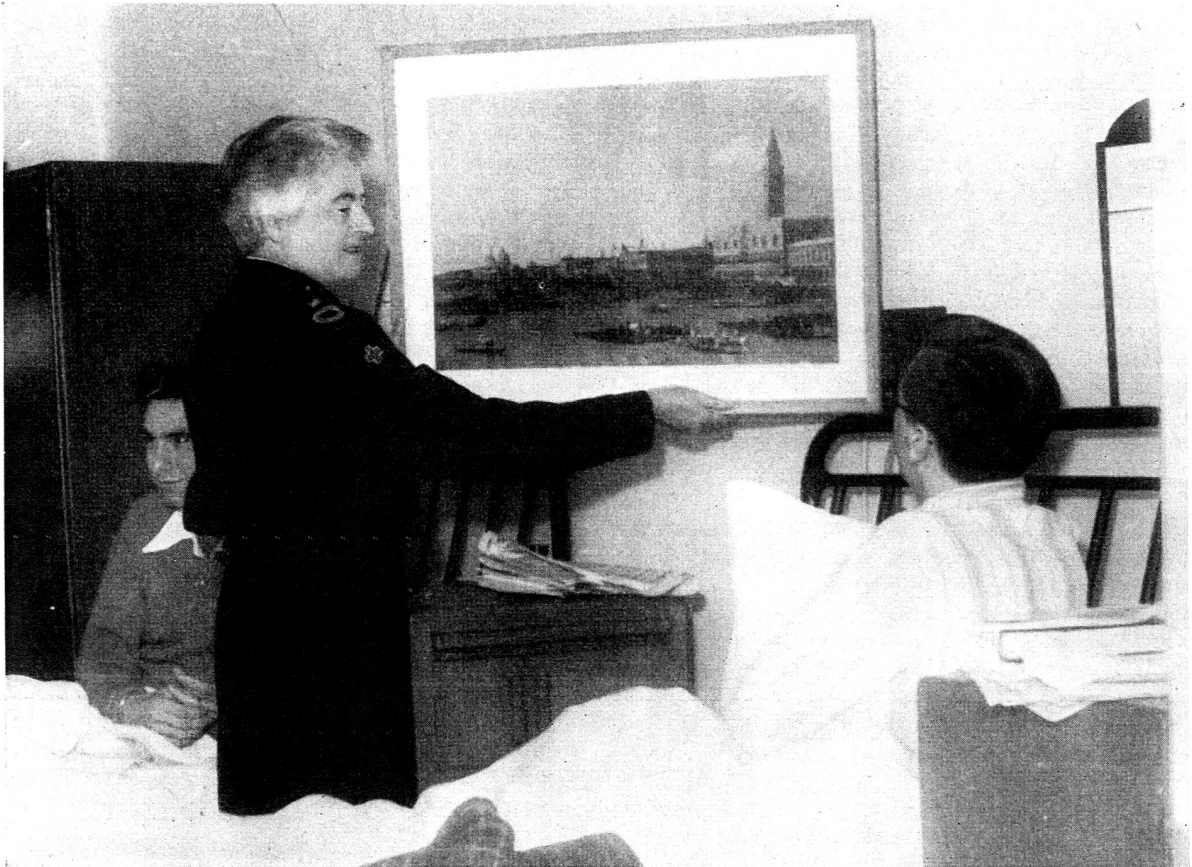
D'autre part, à la suite d'un autre accord conclu le 6 juin entre les puissances intéressées, une Commission internationale ad hoc a été créée pour coordonner le travail de recherche et en établir les directives avec le C. I. C. R. La Belgique, la France, L'Allemagne occidentale, Israël, l'Italie, le Luxembourg, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis auront tous une voix égale au sein de cette commission dont font également partie, avec le C. I. C. R., le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés et le Secrétariat général de l'Union de l'Europe occidentale.

Pour les malades

La bibliothèque circulante de tableaux pour hôpitaux de la Croix-Rouge britannique

La Croix-Rouge britannique a institué en 1944 une bibliothèque circulante de tableaux à l'intention des hôpitaux où sont soignés des malades à long terme. Ce service a connu un tel succès que 428 hôpitaux civils et militaires, sanatoriums, maisons de santé sont abon-

nés actuellement à cette bibliothèque, qui a mis en circulation 8732 œuvres d'art. Il semble que cette formule inédite ait sur les malades et leur état de santé une influence des plus favorables. Voilà une institution qu'il serait intéressant de réaliser en Suisse.



Visite, dans un hôpital, de la déléguée de la Bibliothèque d'œuvres d'art de la Croix-Rouge britannique.

(Cliché C. I. C. R.)